

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC-LOIRE-MEYGAL



ENTRE

La Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal,

Représentée par M. Jean-Marc FARGIER autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du ...

Ci-après désigné par « la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal »,

ET

L'État,

Représenté par M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Le Conseil départemental de la Haute-Loire,

Représenté par Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du Conseil départemental de la Haute-Loire,

Ci-après désigné par « le Conseil départemental de la Haute-Loire »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 – Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Les CRTE s'inscrivent :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire de la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. Cet engagement fait suite à la contractualisation du territoire dans le cadre des contrats de ruralité et s'inscrit pleinement dans la démarche en cours de plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunale.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée allant jusqu'aux prochaines élections municipales et intercommunales (2026). Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- d'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- de les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Résumé du projet de territoire

Le territoire Mézenc-Loire-Meygal s'est engagé en 2017 aux côtés de ses partenaires dans la démarche des contrats de ruralité. Cette jeune intercommunalité a alors défini un projet de territoire afin de rassembler ses 22 communes autour des axes suivants : accès dès habitants aux services et aux soins, revitalisation des centres bourgs et travail sur l'habitat, travail sur l'attractivité du territoire : économique, touristique et numérique, expérimentation de nouvelles formes de mobilité, réflexion sur la transition écologique et énergétique et enfin créer de la cohésion sociale au sein de ce nouveau territoire.

Grâce à cette politique contractuelle avec l'État, la Région, le Département et l'ensemble des signataires du contrat de nombreux projets ont vu le jour et le bilan du contrat de ruralité est plus que satisfaisant sur le territoire.

Dans le même temps il s'est engagé dans une démarche de plan local d'urbanisme intercommunal. Ce choix politique fort démontre la volonté des élus de coconstruire ensemble l'avenir. La phase diagnostic a permis d'actualiser les données sur le territoire et le PADD élaboré sous forme d'ateliers participatifs a permis la rédaction du projet de territoire partagé. Les axes sont les suivants :

1) Habitat

La politique « Habitat » de la communauté de communes prend racine dans son plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration en compatibilité avec le SCOT du Pays du Velay. Il s'agit de favoriser un développement résidentiel harmonieux en maîtrisant la consommation foncière des espaces naturels et forestiers, de produire une offre de logements diversifiée tout en luttant contre l'habitat indigne et la vacance et de soutenir toute initiative d'aménagement et de revitalisation de centres bourgs.

2) Mobilité

Le territoire est particulièrement vaste et sa principale caractéristique est l'importance de l'autosolisme. Une exception à noter : la dynamique des transports scolaires. La communauté de communes vient de s'engager avec la Région dans le cadre d'une convention pour coconstruire la mobilité de demain sur le territoire.

3) Équipements et services

Le territoire doit consolider l'offre de services (écoles, santé, services publics, culture...) en pérennisant les équipements structurants et les services et aussi en s'engageant dans le développement du numérique.

4) Économie

Le territoire doit poursuivre le développement des zones d'activités intercommunales : création, extension, réserves foncières afin de conserver une dynamique et pouvoir répondre aux demandes des entreprises. En parallèle il est indispensable de travailler sur le maintien et le développement d'une offre commerciale de proximité facteur de vie et d'attractivité pour les communes rurales. Il est important aussi de pouvoir faciliter l'installation d'entreprises et d'artisans et de garantir une couverture téléphonique et numérique compatible avec l'activité économique.

5) Agriculture

Le territoire doit préserver l'activité agricole qui contribue à la fois à la dynamique économique et au « bon vivre » sur le territoire il est donc nécessaire de soutenir les filières

traditionnelles, valoriser les produits en circuit court, préserver les espaces agricoles, faciliter l'installation de producteurs locaux.

6) Environnement

La qualité environnementale de la communauté de communes est exceptionnelle. Il est nécessaire de protéger ces milieux naturels de grande qualité support du cadre de vie du territoire en préservant de toute nouvelle urbanisation les réservoirs de biodiversité, en préservant les cours d'eau et les milieux associés. Il faut aussi favoriser une approche éco paysagère dans les choix opérés en matière d'aménagement.

7) Transition énergétique

Il s'agit d'engager le territoire dans la transition énergétique en limitant la consommation énergétique des bâtiments publics et privés et des équipements publics, poursuivre le développement des énergies renouvelables dans le respect du patrimoine naturel et paysager. La communauté de communes sera soucieuse de favoriser les initiatives permettant de lutter contre le réchauffement climatique et souhaite œuvrer pour la réduction des déchets produits

8) Tourisme

La communauté de communes souhaite privilégier une approche touristique globale qui mise à la fois sur les pôles touristiques structurants et sur la diversité des richesses patrimoniale : s'appuyer sur les pôles touristiques majeurs pour faire rayonner et découvrir la diversité du territoire, établir des synergies avec les sites emblématiques voisins, fédérer les acteurs du tourisme à l'échelle du territoire.

Elle œuvre pour le développement des activités de pleine nature sur l'ensemble de son territoire en soutenant et renforçant de l'attractivité de la station des Etables, en valorisant les autres sites et en diversifiant son offre. Elle mise aussi sur la dimension patrimoniale, naturelle et culturelle du territoire en valorisant la richesse et la diversité du patrimoine bâti et en soutenant les labellisations en cours et les démarches écotouristiques.

Le territoire doit adapter son offre à une clientèle plus large tout au long de l'année : valorisation 4 saisons, mise en avant des ressources du territoire, synergies avec les évènements des territoires limitrophes.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 6 février 2020.

3.1 Transition écologique

- Rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Développement de la part des énergies renouvelables et soutien aux projets permettant de lutter contre le réchauffement climatique ;
- Accompagnement de nouvelles pratiques agricoles et circuits courts ;
- Développement des mobilités douces ;
- Préservation de la ressource en eau ;
- Sobriété foncière dans le cadre du PLUi ;

- Travail en réseau avec les territoires limitrophes.

3.2 Cohésion et services

- Revitalisation des centres bourgs (en privilégiant la végétalisation, la réduction de l'artificialisation des sols, le traitement des eaux pluviales, l'amélioration de l'éclairage public et la rénovation des réseaux d'eaux et d'assainissement) ;
- Actions créant du lien social (jardins partagés...) ;
- Programme Petites Villes de demain ;
- Développement du réseau des Maisons France Services ;
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat ;
- Conforter l'offre de soins et développer les parcours résidentiels pour les personnes âgées sur le territoire ;
- Réduire la fracture numérique territoriale avec le dispositif des conseillers numériques France Services ;
- Consolider les équipements intercommunaux structurants : structures Petite Enfance et Enfance Jeunesse, École de Musique, gare patinoire de Lantriac ;
- Faciliter l'insertion des jeunes avec le plan « 1 jeune 1 solution » de France Relance

3.3 Développement économique et touristique

- Privilégier l'agrandissement de zones d'activités existantes et mettre en place une politique d'acquisition foncière compatible avec une gestion durable du foncier ;
- Maintenir un tissu commercial et artisanal dense ;
- Diversification 4 saisons de la station des Estables et aide à la mise en place d'autres activités à vocation touristique sur l'ensemble du territoire ;
- Soutien aux projets écoresponsables et novateurs et accompagnement des principales évolutions économiques (numérique notamment) ;
- Aménagement de la vélo route Voie Verte – Le Puy / le Gerbier de Jonc ;
- Participation à la démarche « opération grand site Mézenc Gerbier ».

Les orientations stratégiques font l'objet d'une fiche, jointe en annexe 1. Cette fiche comprend des objectifs chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elle indique la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de son contenu en cours de contrat, elle sera validée par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les contrats et démarches en cours sont les suivants :

- Contrat de ruralité ;
- Convention territoriale globale (en cours) ;
- Convention territoriale pour le développement de l'éducation artistique et culturelle ;
- Convention Petites villes de demain ;
- Conseiller numérique France Service ;

- Contractualisation avec le département dans le cadre des contrats 43.11 ;
- Contractualisation avec la région dans le cadre des contrats ambition région ;
- Contractualisation avec le département et la région dans le cadre du développement économique (respectivement aide à l'immobilier, soutien dans le cadre de la crise COVID, aide aux commerçants et artisans avec point de vente).

4.2 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Voici la liste des projets communs auxquels la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal prend part :

- Accueil d'actifs : partenariat dans le cadre du réseau Envie d'R (Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, PETR Jeune Loire, Montagnes d'Ardèche) ;
- Accueil des professionnels de santé : partenariat à l'échelle du Pays du Velay ;
- Réflexion sur la mobilité ;
- Échange d'expérience sur les énergies renouvelables.

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2 La communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'État.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

5.4 Engagements du Département

Le Conseil départemental de la Haute-Loire est chef de file des politiques de solidarités humaines et territoriales, il a également compétence en matière de politiques de mobilité, comme principal gestionnaire de la route et maître d'ouvrage du schéma cyclable départemental, sur les espaces naturels sensibles, sur l'aménagement numérique du territoire et sur les politiques de l'habitat et du logement d'échelle départementale. À ces titres, il pourra apporter son concours aux actions visées par le CRTE, ainsi qu'aux actions et projets répondant aux objectifs des politiques départementales.

Le Département s'engage à participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Dans le cadre de la contractualisation qu'il établit avec chaque intercommunalité pour accompagner ses projets structurants et son projet de développement, le Département s'engage à examiner en particulier les actions et projets du CRTE, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier.

Le Département, via ses cadres d'intervention, pourra ainsi apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE.

La décision fera l'objet d'une délibération à l'Assemblée départementale ou de la Commission Permanente du Département.

5.5 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

5.6 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;

- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal, de représentants du Conseil départemental, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État, du Conseil départemental et de la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

- Représentants des services de l'État
- Représentants des services de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal
- Représentant des services du Conseil départemental de la Haute-Loire
- Représentant des partenaires financeurs

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois

par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 8 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. **Ce contrat est effectif jusqu'à la fin du mandat municipal, soit jusqu'en 2026.** Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif.

Signé à Le Puy-en-Velay, le

Le Préfet de la
Haute-Loire

La Présidente du Conseil
départemental de la Haute-Loire

Le Président de la Communauté de
communes Mézenc-Loire-Meygal

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Maquette financière

TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Haute-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes

Annexe 1 : Fiche descriptive des orientations stratégiques

1. Transition écologique		
Sous-axes	Action / projet	Avancement / année
1. Rénovation énergétiques des bâtiments publics	Rénovation thermique de l'école de St Martin de Fugères	
	Rénovation énergétique mairie de Salettes	
	Ecole (Queyrières)	
	Rénovation thermique mairie Freyzenet la Tour	
2. Développement de la part des énergies renouvelables	Etablir un zonage concerté dans le cadre du PLUI (éolien, photovoltaïque au sol)	
	Travailler collectivement pour développer le solaire en toitures (AMI ou centrales solaires ?)	
	Sensibiliser les mairies, les entreprises et les particuliers sur l'énergie bois	
	Développer les micro chaudières bois (Queyrières, le Monastier)	
3. Accompagnement nouvelles pratiques agricoles / circuits courts	Rechercher des terrains disponibles pour maraîchage	
	Conduire une enquête sur la restauration collective	
	Fixer des objectifs en matière de manger local et bio (cf démarche collèges département)	
	Participer aux opérations collectives de promotion des produits	
4. Mobilités douces	Travailler avec la Région dans le cadre de la convention d'objectifs signée	
	Rendre lisibles des aires de covoiturage existantes et s'appuyer pour MOVICI pour l'animation	
	Conduire une analyse de besoins concernant le transport à la demande (accès aux services et aux soins, mobilité touristique)	

	Favoriser la pratique du vélo	
5. Ressources en Eau	Amélioration des réseaux existants et réduction des fuites	
	Réflexion sur l'organisation à l'horizon 2026 des compétences Eau et Assainissement	
	Co-action avec l'EPAGE Loire Lignon dans le cadre des contrats territoriaux (sensibilisation, préservation, travaux...)	
	Sensibiliser au recours de produits respectueux de l'environnement	

2. Cohésion et services		
Sous-axes	Action / projet	Avancement / année
1 . Revitalisation des centres-bourgs	Réhabilitation de l'ancienne cure Alleyrac en logements	
	Aménagement du centre-bourg de Chadron	
	Aménagement du centre-village de Chaudeyrolles	
	Aménagement de la place de la mairie de Freyzenet la Cuche	
	Aménagement de la place du Vallat	
	Réhabilitation patrimoine communal en logements Présailles	
	Aménagement bourg - Présailles	
	Réaménagement jardin public – Saint Front	
	Aménagement place Salettes	
	Rénovation Ecole Les Estables	
	Aménagement de la « déviation » du Monastier sur Gazeille	
	Recherche d'opérateurs privés pour investir en centres bourgs	
2. Actions créant du lien social (culture, patrimoine et lien social)	Développer des initiatives du type jardins partagés	
	Rencontre intergénérationnelle entre les équipements intercommunaux et les EHPAD	
	Travail en lien avec l'ADMR dans le cadre de la conférence des financeurs	
	Créer un tiers-lieu à Saint-Julien-Chapteuil « l'Assemblée »	
	Créer une micro-folie à Saint-Julien-Chapteuil	
3. Programme Petites Villes de demain	Opération transverse dont les actions se retrouvent dans les différentes thématiques (offres de services et d'équipements, maintien des commerces et développement des ZA, développement offre touristique et valorisation du patrimoine)	
4. Opération programmée d'amélioration de l'habitat		
	Travailler sur des parcours territoriaux de la personne âgée	

5. Accès aux soins et aux services	Développement du réseau des Maisons de Santé (Fay sur Lignon, Laussonne, Saint Julien Chapteuil)	
	Accompagner la restructuration des pôles gérontologiques de Saint Julien et Lantriac	
	Réseau Maison France Services (Le Monastier, Fay et antenne de Saint Julien)	
	Espace de co Working (Saint Julien, le Monastier sur Gazeille)	
6. Accès au numérique et à la téléphonie	Poursuite du programme New Deal	
	Territoire retenu pour accueil Conseiller numérique France Services	
	Apporter un socle nulérique dans les écoles	
7. Consolider les équipements intercommunaux et communaux	Conforter le rayonnement de l'école de Musique	
	Adapter dans la cadre de la CTG l'offre enfance jeunesse et plus largement sociale sur le territoire	
	Diversifier l'offre d'activités de la Gare Patinoire de Lantriac	
	Rénovation Piscine du Monastier	
	Création d'aires de jeux / city stade (Le Monastier – Saint Pierre Eynac)	
8. Faciliter l'insertion des jeunes avec le plan « 1 jeune 1 solution » de France Relance	Aides à l'embauches	
	Aides à l'apprentissage	
	Garanties jeunes	
	Parcours emploi compétences et contrats initiative emploi	

3. Economie et tourisme		
Sous-axes	Action / projet	Avancement / année
1. Zone d'activités	Mettre en place une politique d'acquisitions foncières adaptées	
	Proposer l'extension de Zones d'Activités existantes pour les projets d'envergure intercommunale	
2. Maintien du tissu commercial et artisanal	Travailler sur les cessions/reprises d'entreprises	
	Communiquer sur les savoir faire locaux et les atouts du territoire	
	Accompagner les installations	
	Participer à la démarche de mutualisation du réseau Envie d'R (mise en relation porteur projet/territoire)	
	Accompagner les TPE et PME dans la transition numérique : chèque numérique de France Relance, accompagnement par les chambres consulaires	
3. Diversification 4 saisons, notamment aux	Conforter l'espace débutant – diversification des activités	
	Créer des liaisons entre les différents pôles / lien entre villages	
	Valoriser et étoffer l'offre d'itinérance	
	Compléter l'offre d'activités de pleine nature	

Estables, et maillage de tout le territoire	Valorisation du patrimoine (restauration, visites guidées, travail en réseau, labellisation)	
4. Aménagement vélo route voie verte le Puy le Gerbier	Travailler sur des animations et activités au départ de la gare des Badioux Poursuivre le partenariat aux côtés de la Région pour l'aménagement de la voie verte suite à l'étude du cabinet VERDI	
5. Site classé et opération Grand Site Mézenc – Gerbier	Etude PNR sur la restauration des sentiers d'accès au Mézenc Réflexion sur la signalétique et les parkings à l'échelle du site Contribuer à l'opération Grand Site Mézenc Gerbier (dépôt d'un dossier à l'appel à projets ingénierie du plan Avenir Montagnes)	
6. Soutien aux projets écoresponsables et novateurs		



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE Haute-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes

Fiche action

Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales

1) Présentation de l'action

Face aux conséquences économiques engendrées par la crise sanitaire, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en place des mesures exceptionnelles mobilisant les crédits France Relance et son 11^e programme pour contribuer à la reprise de l'activité et accompagner les maîtres d'ouvrage dans la transition écologique. Quatre appels à projets sont lancés avec des taux d'aide majorés et des conditions d'éligibilité allégées :

- assainissement : appel à projets pour réduire les rejets d'eaux usées et favoriser l'autosurveillance ;
- eau potable : appel à projets pour relancer les investissements ;
- continuité écologique : appel à projets pour la rétablir ;
- industrie : appel à projets pour une reprise des investissements en faveur de la réduction des micropolluants et de l'adaptation au changement climatique.

2) Axe stratégique et sous-axe stratégique

Axe stratégique : transition écologique

Sous-axe stratégique :

3) Description de l'action

L'aide à l'investissement soutient les projets pour la modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Les projets concernent notamment :

- la restauration des milieux aquatiques et humides en faveur des espèces menacées ;
- les économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique ;
- la mise en place de filières agricoles favorables à l'eau ;
- la biodiversité marine ;
- la gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain ;
- les paiements pour services environnementaux ;
- la réutilisation des eaux de pluie et la réduction des rejets par les productions végétales hors-sol ;
- la réduction des rejets des réseaux d'eaux usées des collectivités et la mise en œuvre de l'autosurveillance.

4) Objectifs visés

Le plan de reprise comporte plusieurs mesures de dynamisation des projets prioritaires du programme « Eau & Climat » avec principalement des augmentations de taux d'aides de l'agence de l'eau pour trois catégories de projets :

- les projets d'assainissement et de gestion des eaux de pluie, prioritaires pour la reconquête du bon état des masses d'eau ;
- les projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les territoires les plus exposés au risque de sécheresse ;
- les projets prioritaires de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

5) Maître d'ouvrage

Les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), notamment ceux en charge du service public de l'assainissement collectif, les fédérations et syndicats professionnels, les chambres consulaires et les associations.

6) Partenaires

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)
Agence de l'eau
Agence régionale de santé (ARS)

7) Plan de financement validé

Maître d'ouvrage	Nature de la dépense Observations	Coût total de l'action	Co-financeur	Montant de la subvention Etat	Taux de financement Etat
Epage Loire-Lignon	Dérasement du seuil des pompiers à Saint-Julien-Chapteuil et reprofilage d'un ruisseau	7 000 €	État (Agence de l'eau, plan de reprise)	4 900 €	70 %
Commune du Monastier sur Gazeilles	Renouvellement de conduites fuyardes de la distribution de Châteauneuf et de l'adduction du Monastier	72 339,00 €	État (Agence de l'eau, plan de relance)	26 936,00 €	40,00 %
Commune du Monastier sur Gazeilles	Travaux prioritaires d'assainissement du bourg - Secteur Camping, Station épuration et collecteur d'arrivée à la station	115 342,00 €	État (Agence de l'eau, plan de relance)	57 671,00 €	50,00 %

8) Calendrier de réalisation

Année	Phase opérationnelle	Montant



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE Haute-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes

Fiche action

Inclusion numérique : favoriser l'apprentissage du numérique et développer les usages

1) Description de l'action

Dans le cadre du plan France Relance, l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de l'inclusion numérique mettent en œuvre une stratégie nationale de lutte contre la fracture numérique. La mesure « Inclusion numérique » repose sur un investissement visant à favoriser une appropriation accélérée des nouveaux usages et services numériques de tous les Français.

2) Axe stratégique et sous-axe stratégique

Axe stratégique : cohésion et services

Sous-axe stratégique : réduire la fracture numérique territoriale avec le dispositif des conseillers numériques France Services.

3) Description de l'action

Cet effort d'investissement sera consacré à 3 actions :

- Favoriser la formation et le recrutement de plusieurs milliers de médiateurs numériques, proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français ;
- Généraliser sur tout le territoire des outils simples et sécurisés pour permettre aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.) de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls, comme Aidants Connect ;
- Favoriser le développement de lieux de proximité, en plus grand nombre, ouverts à tous. Ces lieux proposeront de nombreuses activités en lien avec le numérique et accueilleront des médiateurs formés. Ils pourront aussi proposer aux acteurs économiques locaux de mutualiser des machines et des outils pour maintenir et développer leurs activités.

4) Objectifs visés

- 4000 conseillers numériques France Services formés proposant des ateliers d'initiation au numérique ;
- Un soutien aux réseaux de proximité qui proposent des activités numériques partout ;
- Des outils simples et sécurisés indispensables aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.) pour leur permettre de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls et de mieux les orienter vers des conseillers numériques France Services.

5) Maître d'ouvrage

Les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations et les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire.

6) Partenaires

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
France Services

7) Plan de financement validé

Projet	Co-financeur	Montant de la subvention	Taux de financement	Coût total de l'action	Nature de la dépense Observations
Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal	État	50 000 €			Recrutement d'un conseiller numérique.
Commune Saint-Julien-Chapteuil	État	50 000 €			Recrutement d'un conseiller numérique.

8) Calendrier de réalisation

Projet	Année	Phase opérationnelle	Montant
CC Mézenc-Loire-Meygal	2021		
Saint-Julien-Chapteuil	2021		



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT
TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Haute-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes**

**Fiche action
Mobilités**

1) Intitulé de l'action

Mobilités

2) Axe stratégique et sous-axe stratégique

Axe stratégique : transition écologique
Sous-axe stratégique :

3) Description de l'action

Il s'agit de développer les mobilités actives et partagées : vélo, covoiturage, transport en commun.
Pour ce faire, l'État accompagne les collectivités dans les démarches qu'elles conduisent

4) Objectifs visés

Développer les mobilités actives et partagées : vélo, covoiturage, transport en commun

5) Maîtres d'ouvrage

Commune de Lantriac

6) Partenaires

État
Région

7) Plan de financement acté

09/09/2021

Projet	Montant total de l'opération	Montant de la subvention de l'État	Taux de financement de l'État	Montant des autres financements publics
Commune de Lantriac : aménagement de cheminements doux entre le bourg et la gare	417 704,00 €	69 492 € (DSIL exceptionnelle relance)	16,64 %	20 400,00 €

8) Calendrier de réalisation

Projet	Année	Phase opérationnelle	Montant



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT
TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Haute-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes**

Fiche action
Numérisation des petits commerces

1) Intitulé de l'action

Le chèque France Num, d'un montant de 500 euros, est destinée à couvrir les charges supportées par les entreprises qui s'engagent dans une démarche de numérisation.

2) Axe stratégique et sous-axe stratégique

Axe stratégique :
Sous-axe stratégique :

3) Description de l'action

Deux types de dépenses sont éligibles :

- **l'achat ou l'abonnement à des solutions numériques auprès d'une entreprise de services du numérique établie en France ou dans un État membre de l'Union européenne** (site e-commerce ou promotionnel, contenus, paiement en ligne, place de marché, visibilité internet, solution de réservation et de prise de rendez-vous, gestion des stocks, des commandes et des livraisons, logiciel de caisse, hébergement, stockage de données, gestion du nom du domaine, outils de cybersécurité, gestion des clients, outil de gestion en masse des courriers électroniques et de lettres d'information)
- **l'accompagnement à la numérisation (diagnostic pour démarrer sa transformation numérique) par un consultant privé référencé**

4) Objectifs visés

- Développer l'activité économique des entreprises grâce à la numérisation

5) Maître d'ouvrage

TPE, indépendants exerçant une activité économique, associations de moins de 11 salariés exerçant une activité économique.

6) Partenaires

7) Plan de financement validé

Projet	Co-financeur	Montant de la subvention	Nature de la dépense Observations
Dubois Recton Isabelle Marie-Louis	État	500 €	Restauration traditionnelle
SAS Ferme du bien-être	État	500 €	Restauration traditionnelle
Garnier Lhoste Hélène	État	500 €	Restauration rapide
Battie Marion Suzy Aliette	État	500 €	Activités photographiques
Hostellerie Le Pré Bossu	État	500 €	Hôtel et hébergement
New Barriol Sarl	État	500 €	Hôtel et hébergement
L'Oeil de la Salamandre	État	500 €	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Lecamp	État	500 €	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
Lay Régine Eliane	État	500 €	Hébergement touristique ou autre hébergement de courte durée
Berthet Mouleyres Sylvie Anne Paulette	État	500 €	Autres activités récréatives et de loisirs
La Chaumière d'Alembre	État	500 €	Autres services personnels
Gagne Laurent Martine Sandrine Nicole	État	500 €	Salon de coiffure
SASU Gestion Placements	État	500 €	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
Les Gaulois	État	500 €	Centre de contrôle technique



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT
TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Haute-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes**

Fiche action
Rénovation énergétique des bâtiments publics

1) Intitulé de l'action

La DSIL rénovation énergétique a pour vocation de financer des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics, c'est-à-dire l'ensemble des travaux réalisés sur les bâtiments communaux et intercommunaux, visant à diminuer leur consommation énergétique. L'ensemble des bâtiments publics communaux (écoles, salle des fêtes, équipements sportifs, crèches...) est concerné, y compris les Ehpad publics des collectivités. Les constructions de bâtiments neufs ne sont pas concernées.

2) Axe stratégique et sous-axe stratégique

Axe stratégique : transition écologique
Sous-axe stratégique :

3) Description de l'action

Parmi les projets de rénovation énergétique qui sont éligibles à la DSIL rénovation énergétique, on compte :

- les actions à gain rapide, c'est-à-dire les actions à faible investissement et présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation des systèmes de chauffage et de climatisation, modernisation des systèmes d'éclairage)
- les travaux de rénovation du bâti existant, visant une diminution d'au moins 30 % de la consommation d'énergie (travaux d'isolation des murs, toitures et planchers, renforcement de l'autonomie énergétique au moyen d'énergies renouvelables, réduction de la dépendance aux énergies fossiles)
- interventions ciblées pour améliorer le confort d'été (ventilation naturelle, protection contre la chaleur via isolation, pare-soleils...).

4) Objectifs visés

- Amélioration énergétique des bâtiments publics
- Gain financier sur la consommation annuelle de chauffage

5) Maîtres d'ouvrage

Commune de Chadron
Commune de Freycenet-La-Tour

6) Partenaires

État
Région
Caisse des dépôts
Prime énergie
Ademe

7) Plan de financement acté

Projet	Financement État	Montant total de l'opération	Montant de la subvention de l'État	Taux de financement de l'État	Montant des autres financements publics
Commune de Chadron : étude faisabilité transition énergétique	DSIL rénovation énergétique	3 000 €	2 400 €	80 %	
Commune de Freycenet-La-Tour : étude thermique pour la rénovation du bâtiment de la mairie	DSIL rénovation énergétique	2 600 €	2 080 €	80 %	
Commune de Freycenet-La-Tour : rénovation énergétique du bâtiment communal de la mairie	DSIL rénovation énergétique	142 780,00 €	42 834 €	30 %	71390 €

8) Calendrier de réalisation

Projet	Année	Phase opérationnelle	Montant
Chadron	2021		
Freycenet-La-Tour (étude)	2021		
Freycenet-La-Tour (travaux)	2021		



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA JEUNE-LOIRE Haute-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes

Fiche action Socle numérique dans les écoles élémentaires

1) Description de l'action

La transformation numérique de l'enseignement constitue un volet essentiel du plan de relance. L'ambition de l'AAP est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques
- les services et ressources numériques
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

2) Axe stratégique et sous-axe stratégique

Axe : cohésion et services

Sous-axe : accès au numérique et à la téléphonie

3) Description de l'action

- Doter les écoles d'un équipement numérique fixe et mobile (vidéoprojecteur, poste de travail, tablettes tactiles, ordinateurs portables...), d'un accès à internet et d'un réseau informatique
- Accompagner les usagers dans la transition numérique

4) Objectifs visés

- Réduire les inégalités scolaires
- Lutter contre la fracture numérique

5) Maître d'ouvrage

Communes et EPCI, RPI ayant la compétence scolaire ou multimédia/informatique comprenant la gestion des écoles primaires.

6) Partenaires

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
 Cadre de référence des services d'infrastructures numériques d'établissements scolaires et d'écoles (CARINE)
 Gestionnaire d'accès aux ressources (GAR)
 Cadre de référence pour l'accès aux ressources pédagogiques via un équipement mobile (CARMO)

7) Plan de financement acté

Plan de financement validé

Projet	Co-financeur	Montant de la subvention	Taux de financement	Observations Nature de la dépense
Commune de Lantriac	État	13 928,48 €	57 %	2 écoles publique et privée, 6 classes, 144 élèves Équipement (essentiellement), services et ressources numériques
	Commune	10 497,92 €	43 %	
Commune de Saint-Julien-Chapteuil	État	14 376,33 €	68 %	2 écoles publique et privée, 6 classes, 149 élèves
	Commune	6 913,26 €	32 %	

8) Calendrier de réalisation

Projet	Année	Phase opérationnelle	Montant
Lantriac			
Saint-Julien-Chapteuil			



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT
TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Haute-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes**

**Fiche action
Fabrique des territoires**

1) Description de l'action

Le programme « Fabriques de territoires » a pour but d'accompagner et d'accélérer la dynamique de développement des tiers-lieux dans les territoires, en garantissant leur diversité et consolidant les projets existants.

2) Axe stratégique et sous-axe stratégique

Axe stratégique : cohésion sociale et territoriale
Sous-axe stratégique :

3) Description de l'action

Ce programme vise à proposer aux citoyens de nouvelles activités et de nouveaux services regroupés dans des lieux entièrement équipés en numérique. Qu'il s'agisse de tiers-lieux existants ou de nouveaux projets, les Fabriques de territoires sont des têtes de réseau qui jouent un rôle central sur leur territoire. La Fabrique de territoires est un lieu de ressources pour les porteurs de projets :

- travail, formation et apprentissage ;
- création et culture ;
- inclusion numérique pour les populations éloignées de ces usages.

4) Objectifs visés

- Favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux ;
- donner les moyens aux tiers-lieux de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires ;
- faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux ;
- impliquer des partenaires publics et privés autour de ce programme en proposant un cadre d'intervention commun et des outils mutualisés.

5) Maître d'ouvrage

Saint Julien Chapteuil

6) Partenaires

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
--

7) Plan de financement validé

Projet	Co-financeur	Montant de la subvention	Taux de financement	Coût total de l'action	Nature de la dépense Observations
Commune Saint-Julien-Chapteuil	État	€			

8) Calendrier de réalisation

Projet	Année	Phase opérationnelle	Montant
Saint-Julien-Chapteuil			

Données générales

Département	CRTE	Axes stratégiques	Actions thématiques	Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Transition écologique	Préservation de la ressource en eau	Travaux de réparation réseau d'eau – Fuite d'eau Alleyrac – Malzac	Alleyrac
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	1. Revitalisation des centres-bourgs	Rénovation de la Cure en deux logements	Alleyrac
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	7 . consolider les équipements communaux et intercommunaux	réaménagement pôle enfance jeunesse Lantriac	CC Mézenc Loire Meygal
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	1. Revitalisation des centres-bourgs	accessibilité bourg ancien- passerelle et aménagement aire stationnement	Goudet
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Économie et tourisme	4 . diversification 4 saisons	mise en valeur du patrimoine	Goudet
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Transition écologique	4. Mobilités douces	Aménagement sentier paysager	Les Estables
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	7 . consolider les équipements communaux et intercommunaux	réalisation aire de jeux	Les Estables
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Transition écologique	Préservation de la ressource en eau	Travaux d'assainissement sur le village de la Vacheresse	Les Estables
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	7 . consolider les équipements communaux et intercommunaux	Aménagement camping et piscine	Saint-Julien-Chapteuil
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Économie et tourisme	3 . diversification 4 saisons	Aménagement touristique des moulins de Neyzac quartier ruisseau et moulin guerin	Saint-Julien-Chapteuil
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	1. Revitalisation des centres-bourgs	aménagement centre bourg	Chadron
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	2. Actions créant du lien social	aire de loisirs familiale	Goudet
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	1. Actions créant du lien social 5. Accès aux soins et services	Transformation bureau poste agence postale communale / espace services	Lantriac
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	5. Accès aux soins et services	Installation d'un espace de coworking dans la maison France Services	Le Monastier
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Transition écologique	1. Rénovation énergétique des bâtiments publics	Rénovation thermique de la mairie, de l'église et de la salle des fêtes	Queyrières
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	2. Actions créant du lien social 5. Accès aux soins et services	Réhabilitation et extension de l'ancienne salle polyvalente	Lantriac
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	7 . consolider les équipements communaux et intercommunaux	Aménagement piscine municipale	Le Monastier

Calendrier	Localisation (commune)	Code INSEE	Progammme ANCT	CPER 2021-2027	Coût total du projet	Total Financement État (montant 1+montant 2+ Montant 3)	Source du financement État 1	Montant source du financement État 1 (envisagé)
2022	Alleyrac	43004			58505 €		DETR 2022	29251 €
2022	Alleyrac	43004			327705 €			0 €
2022	CC Mézenc Loire Meygal				98635 €		Dossier déposé en DETR 2022	49317 €
2022	Goudet	43101			à définir			à définir
2022	Goudet	43101			à définir			à définir
2022	Les Estables	43091			332 000			à définir
2022	Les Estables	43091			36000 €			à définir
2022	Les Estables	43091			243068 €		DETR 2022	121494 €
2023	Saint-Julien-Chapteuil	43200	Petites villes de demain	oui	300000 €			60000 €
2023	Saint-Julien-Chapteuil	43200	Petites villes de demain	oui	150000 €		fondation patrimoine et	
2023	Chadron	43047			480000 €			à définir
2023	Goudet	43101			à définir			à définir
2023	Lantriac	43113			200000 €		action nouvelle	à définir
2023	Le Monastier	43135	Petites villes de demain	oui	NC			0 €
2023	Queyrières	43158			340000 €		DETR 2020	A définir
2024	Lantriac	43113			A définir			A définir
2024	Le Monastier	43135	Petites villes de demain	oui	880 000,00 €			220000 €

Programmation financière								
Source du financement État 2	Montant source du financement État 2	Source du financement État 3	Montant source du financement État 3	Taux	Financement Commune	Taux	Financement EPCI	Taux
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
				#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
				0,00%		0,00%		0,00%
				#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
				0,00%		0,00%		0,00%
				#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%

Financement Département (Demandé)	Taux	Financement Région (Demandé)	Taux	Autre financement (préciser)	Taux	Financement Europe	Taux
17550 €	30,00%	0 €	0,00%		0,00%		0,00%
100000 €	30,52%	100000 €	30,52%		0,00%		0,00%
0 €	0,00%	0 €	0,00%		0,00%		0,00%
à définir	#VALEUR!	à définir	#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
à définir	#VALEUR!	à définir	#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
20000 €	6,02%	162000 €	48,80%		0,00%		0,00%
à définir	#VALEUR!	à définir	#VALEUR!		0,00%		0,00%
35403 €	14,57%	0 €	0,00%		0,00%		0,00%
30000 €	10,00%	45000 €	15,00%		0,00%		0,00%
30000 €	20,00%	15000 €	10,00%		0,00%		0,00%
à définir	#VALEUR!	à définir	#VALEUR!		0,00%		0,00%
à définir	#VALEUR!	à définir	#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
à définir	#VALEUR!	à définir	#VALEUR!		0,00%		0,00%
0 €	#VALEUR!	0 €	#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
52000 €	15,29%	demande en cours	#VALEUR!		0,00%		0,00%
A définir	#VALEUR!	A définir	#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
176000 €	20,00%	176000 €	20,00%		0,00%		0,00%

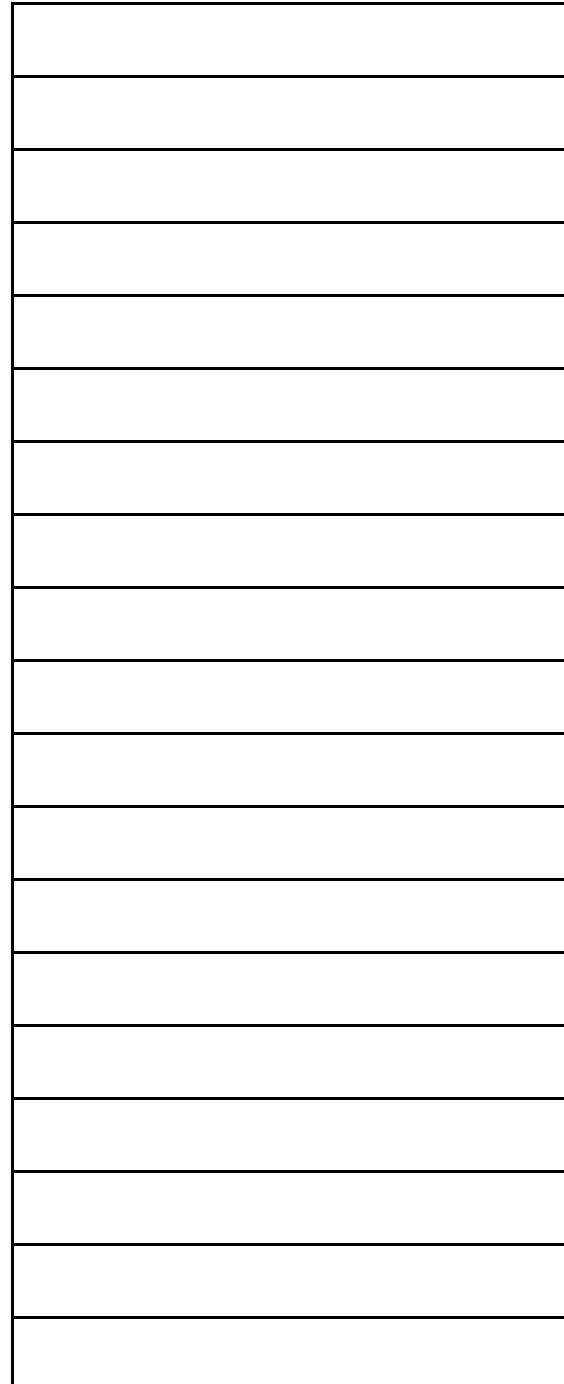
Observations

Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Transition écologique	4. Mobilités douces	aménagement cheminement mode doux : le bourg Lantriac	Lantriac
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	1. Revitalisation des centres-bourgs	Aménagement de la place du marché	Saint-Julien-Chapteuil
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	1. Revitalisation des centres-bourgs	Réhabilitation de la maison des associations (ancienne salle des fêtes)	Saint-Julien-Chapteuil
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	2. Actions créant du lien social 5. Accès aux soins et services	Créer un équipement public avec les services sociaux et un espace de coworking	Saint-Julien-Chapteuil
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Économie et tourisme	2. maintien tissu économique	Aménagement de la friche Boissy en tiers-lieu alimentaire	Saint-Julien-Chapteuil
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	1. Revitalisation des centres-bourgs	Aménagement de bourg	Chaudeyrolles
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Transition écologique	2. Développement des énergies renouvelables	Installation d'une chaudière à plaquette bois – réseau de chaleur Place du Vallat	Le Monastier
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	7 . consolider les équipements communaux et intercommunaux	rénovation église	Les Estables
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	1. Revitalisation centres bourgs	Réaménagement Centre Bourg	Présailles
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	1. Revitalisation centres bourgs	Réaménagement jardin public	Saint-Front
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Économie et tourisme	3 . diversification 4 saisons	étude et aménagement stade ludique de biathlon	CC Mézenc Loire Meygal
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Économie et tourisme	1. zones d'activités	aménagement ZA Lachamp 2 et autres ZA intercommunales	CC Mézenc Loire Meygal
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal			Ingénierie touristique « vers 1 destination montagnes et volcans »	CC Mézenc Loire Meygal
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	7 . consolider les équipements communaux et intercommunaux	création gendarmerie et voie douce	Saint-Julien-Chapteuil
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	5. Accès aux soins et services	Création d'un centre médical	Fay-sur-Lignon
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	1. Revitalisation des centres-bourgs	Aménagement de la place de l'église et place de la Mairie	Laussonne
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	1. Revitalisation des centres-bourgs	Aménagement déviation entrée nord RD	Le Monastier
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Transition écologique	2. Développement des énergies renouvelables	Installation de panneaux photovoltaïques sur l'espace culturel et associatif	Saint-Julien-Chapteuil
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	5. Accès aux soins et services	Construire un pôle de santé pluri-disciplinaire	Saint-Julien-Chapteuil

2021-2022	Lantriac	43113		417704 €		DSIL 2021	123837 €
2022-2023	Saint-Julien-Chapteuil	43200	Petites villes de demain	oui	148000 €		0 €
2022-2023	Saint-Julien-Chapteuil	43200	Petites villes de demain	oui	300000 €		DET 2022 90000 €
2022-2023	Saint-Julien-Chapteuil	43200	Petites villes de demain	oui	660000 €		DSIL 2022 170000 €
2022-2023	Saint-Julien-Chapteuil	43200	Petites villes de demain	oui	à définir	Une étude est en cours (son)	0 €
2022-2023	Chaudeyrolles	43066		302167 €		DSIL 2022	151083 €
2022-2023	Le Monastier	43135	Petites villes de demain	oui	141504 €		0 €
2022-2023	Les Estables	43091		282370 €		DET 2021	84711 €
2022-2023	Présailles	43156		à définir			à définir
2022-2023	Saint-Front	43186		120000 €			à définir
2022-2024	CC Mézenc Loire Meygal			350000 €			65000 €
2022-2026	CC Mézenc Loire Meygal			3300000 €			à définir
2022-2026/2027	CC Mézenc Loire Meygal			75 696,00 €		Programme Plan Avenir	
2023-2024	Saint-Julien-Chapteuil	43200	Petites villes de demain	oui	3080000 €	Voie mobilités douces : appel à	à définir
2023-2024	Fay-sur-Lignon	43092		805000 €			A définir
2023-2024	Laussonne	43115		700000 €		étude CAUE en cours	à définir
2023-2024	Le Monastier	43135	Petites villes de demain	oui	878637 €		A définir
2023-2025	Saint-Julien-Chapteuil	43200	Petites villes de demain	oui	300000 €	En lien avec ERE 43	A définir
2024-2025	Saint-Julien-Chapteuil	43200	Petites villes de demain	oui	A définir		A définir

				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!

	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
60000 €	40,54%		0,00%		0,00%		0,00%
60000 €	20,00%	60000 €	20,00%		0,00%		0,00%
0 €	0,00%	291060 €	44,10%		0,00%		0,00%
0 €	#VALEUR!	0 €	#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
à définir	#VALEUR!	100000 €	33,09%		0,00%		0,00%
	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
51000 €	18,06%	0 €	0,00%		0,00%		0,00%
à définir	#VALEUR!	à définir	#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
	0,00%	à définir	#VALEUR!		0,00%		0,00%
65000 €	18,57%	130000 €	37,14%		0,00%		0,00%
à définir	#VALEUR!	à définir	#VALEUR!		0,00%		0,00%
	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
à définir	#VALEUR!	à définir	#VALEUR!		0,00%		0,00%
A définir	#VALEUR!	A définir	#VALEUR!		0,00%		0,00%
100000 €	14,29%		0,00%		0,00%		0,00%
180832 €	20,58%	A définir	#VALEUR!		0,00%		0,00%
A définir	#VALEUR!	A définir	#VALEUR!		0,00%		0,00%
A définir	#VALEUR!	A définir	#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!



Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	7 . consolider les équipements communaux et intercommunaux	mise en accessibilité mairie	Saint-Julien-Chapteuil
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Transition écologique	2. Développement des énergies renouvelables	Rénovation thermique mairie	Freyckenet La Tour
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	1. Revitalisation des centres-bourgs	Aménagement de la place de la mairie	Freyckenet-la-Cuche
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	5. Accès aux soins et services	création d'un local médical	Laussonne
Haute-Loire	Mézenc-Loire-Meygal	Cohésion et services	1. Revitalisation des centres-bourgs	Réalisation d'une aire multisports et loisirs dans le bourg	Saint Pierre Eynac

2024-2026	Saint-Julien-Chapteuil					
	Freycenet La Tour	43200	Petites villes de demain	oui	180000 €	
	Freycenet-la-Cuche	43098			142780 €	DSIL2021
	Laussonne	43097			40 080,00 €	DETR 2021
	Saint Pierre Eynac	43115			327339 €	DETR 2019
		43218			107 982,00 €	DETR 2021
						à définir
						42834 €
						9 218,00 €
						212934 €
						32 394,00 €

				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%
				0,00%		0,00%		0,00%

à définir	#VALEUR!	à définir	#VALEUR!		0,00%		0,00%
0 €	0,00%	72690 €	50,91%		0,00%		0,00%
	0,00%	20 040,00 €	50,00%		0,00%		0,00%
	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
	0,00%	53 990,00 €	50,00%		0,00%		0,00%

